

APPEVILLE-ANNEBAULT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 31 MAI 2018

Sous la présidence de Monsieur Michel DENHEZ, Maire

PRESENTS : M. DENHEZ Maire, MME RENARD, MME DE ANDRES, M. MARTIN Adjoints,
MM. CRATERE, FLAMANT, GRYSON, HALLE, POTTIER, RICHER, RABEL

EXCUSES : MME DOMINGOS a donné pouvoir à M. GRYSON, M. WALIGORA a donné pouvoir
à M. MARTIN, M. AUBREE-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700181-20180531-2018-021-DE

ABSENT : MM. NEAULE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2018

SECRÉTAIRE : MME RENARD

Date de convocation :	16 mai 2018	Conseillers en exercice :	15
Date de réunion :	31 mai 2018	Conseillers présents :	11
Date d'affichage :	16 mai 2018	Conseillers votants :	13

PADD N°2018/021

(PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE) N°2018/021

Le débat est ouvert au sein du Conseil Municipal au cours de la présente séance, conformément aux articles L151-5 et L153-12 du Code de l'Urbanisme,

Sur la base des réunions de travail organisées par la Communauté de Communes, accompagnée par le bureau d'études Géostudio,

À l'issue des échanges et de la présentation de la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

Il est proposé au Conseil Municipal DE VALIDER les 5 axes et les principales orientations qui seraient le PLUiH, déclinés chacun en plusieurs orientations, inscrits dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) :

Valoriser la cadre de vie remarquable de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle :

- Protéger et valoriser la diversité paysagère du territoire
- Valoriser les ressources naturelles
- Réduire l'exposition des habitants aux risques et nuisances
- Accompagner le territoire face au changement climatique
- Prendre en compte la richesse du patrimoine naturel et bâti
- Développer l'éco-tourisme

Conforter la dynamique démographique tout en proposant une offre de qualité en services et équipements

- Atteindre 33 000 habitants en 2030
- Echelonner la croissance démographique dans le temps permettant ainsi l'accueil de nouveaux habitants dans de bonnes conditions sans déséquilibrer le territoire
- Répartir l'accueil des nouveaux habitants en fonction du rôle des communes au

- sein du bassin de vie et de leur position géographique
- Favoriser la bonne intégration des habitants sur la commune et plus largement sur le territoire limitant ainsi le phénomène de zone d'ortoir
 - Conforter une offre d'équipements et de services qui réponde aux besoins et aux attentes des habitants

Adapter l'offre de logements aux demandes actuelles et anticiper les besoins futurs

- Répartir de manière équilibrée la production de logements sur l'ensemble du territoire
- Favoriser les logiques vertueuses de densification et de construction des villes et villages sur eux-mêmes, afin de limiter l'étalement urbain
- Ouvrir une offre complémentaire en extension, en prenant soin à la qualité des liens avec l'urbanisation des villes et villages
- Diversifier le parc de logements pour l'adapter aux évolutions de la société
- Répondre aux attentes et besoins en logements de tous les publics

Accentuer la dynamique économique

- Renforcer l'attractivité du territoire en accueillant durablement de nouvelles entreprises
- Accompagner les commerces de proximité
- Conforter l'attractivité touristique du territoire
- Soutenir le développement des activités agricoles

Réinterroger les mobilités du territoire et proposer des alternatives

- Favoriser le covoiturage pour limiter le trafic des voitures individuelles et ainsi, les nuisances liées à l'automobile
- Permettre l'utilisation de nouvelles formes de mobilité
- Sécuriser et faciliter les déplacements doux du quotidien
- Gérer le transit des poids-lourds, très chargé le long de la Risle et sources de nuisances
- Encourager les initiatives en matière de transport en commun et conforter les lignes de transport en commun existantes
- Questionner l'avenir de la voie ferrée Evreux-Honfleur
- Anticiper les besoins en stationnement dans les nouveaux aménagements.


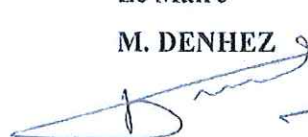
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de valider le projet d'aménagement et de développement durable tel que mentionné ci-dessus

Pour copie conforme

Suivent les signatures

Le Maire

M. DENHEZ



Rendue exécutoire
par transmission en préfecture
le 5 Juin 2018

Le Maire

M. DENHEZ

